Pays de Laon

d'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h39 Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204 41-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

· Séance du 7 avril 2022

Délibération n°41

Date de convocation : le 30/03/22

Date d'affichage: le

9 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :

Y.BRUN - J.BALITOUT - C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - JP. POULAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - B.BUVRY - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL - C.GUILLAUME - C.MEULLEMIESTRE - Y. RUDER - N. DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - JL.LIENARD - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - R.SIMPHAL - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY - F.HARANG à P.PIRE - Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE - JM.WACK à P.BERTELOOT - AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET - A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) - H.LAHYANI à JM.QUERE - H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE - E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN - C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN - M.BEAUFRERE à F.JOLY - MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - N.DUSSART à Y.RUDER - R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés: G.HARANT - D.VALISSANT - P.CERVI - P.DRUET - B.TRONEL

Objet: Vote du Budget Primitif 2022 - Budget annexe Assainissement

Rapporteur: Fabrice FERON

Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé:

Le budget primitif 2022 présente, en terme de propositions, les inscriptions suivantes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	871 900,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	111 000,00 €

Chapitre 014	Atténuation de produits	9 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 205,00 €
Chapitre 66	Charges financières	97 246,83 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 369 326,79 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 107,32 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 068 785,94 €

B - **RECETTES**

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 431 014,25 €
Chapitre 70	Produits des services et ventes diverses	2 176 669,00 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	131 300,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	58 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	271 802,69 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 068 785,94 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	481 303,42 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	168 388,00 €
	Immobilisations incorporelles – Restes à réaliser	34 924,78 €
	Immobilisations corporelles	110 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles – Restes à réaliser	6 130,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 926 000,00 €
	Immobilisations en cours – Restes à réaliser	2 393 053,29 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	271 802,69 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 391 602,18 €
B - RECETTES		
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	160 229,32 €
	Subventions d'investissement reçues	2 187 060,00 €
Chapitre 13		
Chapter 13	Subventions d'investissement reçues - Restes à réaliser	874 824,00 €
Chapitre 106		874 824,00 € 1 399 054,75 €
-	à réaliser	
Chapitre 106	à réaliser Réserves	1 399 054,75 €

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- 1. D'adopter le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus, ainsi que le document annexé.
- 2. De dire que le vote s'effectue au niveau des opérations pour l'investissement et au niveau des chapitres pour le fonctionnement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU 1 9 AVR 2022

Pour extrait conforme





Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00